Chèque Sport, mode d'emploi club

Vous êtes un club affilié à une fédération
Accordez une réduction de 15 € à tout-e adhérent-e né-e en 1995, 1996, 1997 et 1998
Sur présentation du Chèque sport de la Région Bretagne, vous appliquez pour chaque détenteur une réduction de 15 € sur le montant de son adhésion annuelle.
Conservez bien l'ensemble de ces chèques (ou au moins leurs numéros), ils vous seront nécessaires pour vous faire rembourser par la Région Bretagne.

Créer ou modifier votre compte
Important : vous pouvez créer ou modifier un compte du 1er juin 2013 au 16 mai 2014.
Pour cela, connectez-vous au site www.bretagne.fr/jeunes, vous y trouverez une bannière « Chèque sport » vous permettant d'accéder à la page consacrée au Chèque sport.

Pour créer un nouveau compte, cliquez sur l'icône « Créer un compte maintenant » puis renseignez l'ensemble des informations obligatoires ; vérifiez et enregistrez ces informations.
Un mail de validation vous sera alors automatiquement envoyé : ouvrez ce mail et cliquez sur le lien pour confirmer votre création de compte.
N'oubliez pas de conserver votre mot de passe et votre identifiant car ils vous seront demandés lors de vos prochaines connexions.

Si vous disposez déjà d'un compte « Chèque sport », saisissez simplement l'identifiant et le mot de passe utilisés l'année dernière. Nous vous invitons à vérifier les informations concernant votre club, à compléter ou à modifier vos informations (changement de président, d'adresse, de RIB…).

En cas d'oubli de votre mot de passe, cliquez sur l'icône correspondant. Un mail vous sera envoyé vous attribuant un nouveau mot de passe.
Inscrire la liste de vos jeunes bénéficiaires de la réduction de 15 €
Important : pour permettre de réduire les délais d'avance de trésorerie de votre association, le service Sport de la Région relève régulièrement la liste des clubs inscrits sur l'extranet Chèque sport (rythme en relation avec les commissions permanentes). Il n'y a aucune interruption de l'extranet et vous pouvez saisir vos chèques du 1er juin 2013 au 16 mai 2014.
Pour cela, connectez-vous sur votre compte, via le site www.bretagne.fr/jeunes à l'aide de votre identifiant et de votre mot de passe, rubrique «Mon espace», «Chèque sport».
Saisissez l'ensemble des numéros de Chèques sport. Pour chaque numéro de chèque saisi, vous verrez apparaître le nom et prénom du jeune concerné, sa date de naissance ainsi que la discipline pratiquée.
Vérifiez bien que chaque jeune est adhérent de votre club pour la saison sportive 2013/2014 et enregistrez votre liste.
Un accusé de réception vous sera alors envoyé automatiquement par courrier électronique; il vous confirmera la prise en compte des éléments saisis.
Vous pouvez à tout moment modifier ou compléter la liste en cours. Pour cela, retournez sur votre compte,
via www.bretagne.fr/jeunes, et sur la liste déjà créée. Vous recevrez un nouvel accusé de réception après chaque modification.
Suite au relevé des listes des clubs effectué par le service Sport, vous aurez la possibilité de créer une nouvelle liste de jeunes. À nouveau, vous recevrez un accusé de réception après chaque modification.
Durant toute la saison sportive 2013/2014, vous aurez la possibilité de consulter les anciennes listes saisies.

Percevoir le remboursement de la Région Bretagne
Le versement du montant correspondant à l'ensemble des Chèques sport enregistrés par le club sera effectué par virement bancaire (référence indiquée sur votre relevé de compte bancaire « RMH-08 »).

Le versement du montant intervient environ un mois après chaque commission permanente (dates des commissions permanentes sur www.bretagne.fr, rubrique « La Région », « Décisions ».
Une notification électronique envoyée sur votre adresse mail vous permettra de conserver un justificatif de ce paiement.

Un doute ? Une interrogation ?
En cas de difficultés ou interrogations, consultez la Foire aux questions, vous y trouverez très certainement la réponse dont vous avez besoin.
Région Bretagne / Service Sport
sport@region-bretagne.fr

Un jeune peut pratiquer plusieurs disciplines dans un même club ou dans un autre club.
Il peut donc bénéficier d'une réduction de 15 € pour chaque adhésion (à une discipline différente).
Invitez le jeune à télécharger un nouveau Chèque sport sur www.bretagne.fr/jeunes pour la discipline qui vous concerne et à vous présenter ce chèque pour qu'il bénéficie à nouveau de 15 €.